



Rapport d'activités 2025

Pôle Protection de l'Enfance

Service « Ti ar Bed »



Asfad
148, rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
02 99 59 60 01
siege@asfad.fr



Table des matières

1. Présentation	3
1.1. L'Asfad	3
1.1.1. La présentation générale de l'Asfad	3
1.1.2. La raison d'être de l'Asfad	3
1.1.3. Le projet de fusion, la naissance d'Altera, les solidarités comme engagement	4
1.2. Présentation du pôle et du service	4
1.2.1. Le pôle protection de l'enfance	4
1.2.2. L'établissement Ti ar Bed	5
2. Synthèse du rapport d'activité et chiffres clés	5
2.1. La synthèse du rapport d'activité	5
2.2. Les chiffres clés, de 2023 à 2025	6
2.3. Les missions du service et le public accueilli	7
2.3.1. Les missions	7
2.3.2. Le public accueilli	9
2.4. Le bilan des actions menées	17
2.4.1. L'aménagement de l'étage du service et finalisation des travaux	17
2.4.2. Le travail autour de la participation financière au loyer des jeunes	17
2.4.3. Une formation « MNA et tension dans l'accompagnement »	17
2.4.4. Un contrôle du département	17
2.5. Les points forts de l'année 2025	18
2.5.1. Des vacances à Pornic	18
2.5.2. Les portes ouvertes du service	18
2.5.3. De nombreux diplômés	18
2.6. Les partenariats et réseaux	19
2.6.1. La mission MNA	19
2.6.2. Le SAMNA	19
2.6.3. We Ker (Mission Locale)	19
2.6.4. Les partenaires du logement	19
2.7. Les réflexions en cours, pistes de travail, d'améliorations en 2026	20
2.7.1. Confirmer le cadre d'action du service (travail à poursuivre)	20
2.7.2. Poursuivre la réhabilitation des appartements pour favoriser le bien être des jeunes	20
2.7.3. Accompagner l'accès au logement (travail à poursuivre)	20
2.7.4. Répondre aux attentes à la suite du contrôle départemental dans les délais impartis	20

1. PRESENTATION

1.1. L'Asfad

1.1.1. La présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfant et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés au 31.12.2025 :

- 183 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 169 ETP
- 50 salarié.es en CDDI chantier d'insertion au 31/12
- Budget 2025 : 14,3 M€
- 18 administrateur·rice·s bénévoles au Conseil d'Administration
- 44 bénévoles d'intervention en 2025

1.1.2. La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



Les valeurs de l'Asfad: Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discrimination a sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad: Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité: Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité femmes-hommes, d'économie sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions: Accueillir et accompagner, le temps nécessaire, des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

1.1.3. Le projet de fusion, la naissance d'Altera, les solidarités comme engagement

Depuis 2022, l'Asfad est engagée dans un projet de fusion avec la SEA35. En fidélité avec leurs histoires, l'objectif de cette fusion est de renforcer les actions des deux associations, au service de la promotion des droits, de l'inclusion et de l'émancipation. L'année 2025 a été l'occasion de plusieurs temps de travail en commun pour construire les bases du projet associatif d'Altera, et de renforcer les coopérations entre les services.

La fusion aura lieu le 1er juillet 2026.

« L'association « Altera » est une association de solidarité à but non lucratif, laïque, humaniste, féministe, militante qui promeut les droits et favorise l'inclusion et l'émancipation de toutes et tous, enfants et adultes.

Implantée en Bretagne, l'association « Altera » agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. »

1.2. Présentation du pôle et du service

1.2.1. Le pôle protection de l'enfance

Le pôle protection de l'enfance synthétise des enjeux de parentalité, de prévention, de protection de l'enfant, et d'insertion au service des familles et des enfants vulnérables. Il compte deux établissements accueillant des personnes 24h/24 et 365 jours/an ainsi qu'un service :

- Le centre parental, Ti an Ere (Maison du lien en breton), ouvert en 1993 peut accueillir jusqu'à 21 ménages avec enfants ;
- Le dispositif d'hébergement et d'accompagnement des mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA), Ti ar Bed ouvert en 2018 qui peut accueillir jusqu'à 45 jeunes ;
- L'unité de visites médiatisées enfants-parents (UVMEP) ouverte en avril 2010 à Rennes, avec une antenne créée en 2017 à Vitré, fermée en 2025, et une intervention continue sur Vitré, au sein du CDAS, depuis fin 2025.

Les données clés du pôle protection de l'enfance pour 2025 :

- 45 salariés en CDI pour 34 ETP
- 3 salariés CDD de + d'1 mois
- Charges 2025 : 2 831 k€
- Financeur : Conseil départemental
- Administrateur.rices du Pôle : Marie-Christine Noblanc, Jacques Ferlicot et Marc Rouzeau
- Membres du conseil de pôle :
 - Administrateur·rice·s délégué·e·s du pôle ;
 - Directrice du pôle ;
 - Responsables de service ;
 - Professionnel·le·s de terrain.

1.2.2. L'établissement Ti ar Bed

Ti ar Bed, « *Maison du Monde* » en breton, est un établissement financé par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la protection de l'enfance. Ce dernier reconnaît la minorité des jeunes arrivés sur le territoire français, qui sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) à ce titre puis orientés vers des services dédiés aux mineurs non-accompagnés.

Il a vocation à accueillir des jeunes « mineur·e·s non accompagné·e·s » et/ ou des jeunes majeur·e·s autonomes et semi-autonomes, dans des appartements en colocation en diffus à Rennes.

Le service propose un accompagnement social global et personnalisé aux jeunes, doublé d'un hébergement, avec pour finalité leur autonomie et leur accès au logement. Il vise à garantir la sécurité psychique et physique des jeunes accueilli·e·s.

A l'ouverture, le 1^{er} octobre 2018, l'établissement comptait 30 places. En 2020, l'agrément a été porté à 39 places avec la création de 3 places dédiées jeunes femmes et 6 places garçons. Enfin, mai 2023, une nouvelle extension de 6 places, dont 2 places jeunes femmes, porte la **capacité totale à 45 places**.

L'équipe pluridisciplinaire est composée comme suit:

- Quatre référentes sociales (éducatrices spécialisées, assistante sociale) (3.80 ETP) ;
- Une TISF (1 ETP) ;
- Un poste santé (0.20 ETP) ;
- Une secrétaire (0.50 ETP) ;
- Une responsable de service (1 ETP) ;
- Un agent de la maintenance (0.20 ETP).

2. SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS

2.1. La synthèse du rapport d'activité

Ti ar Bed a maintenu un taux d'activité à presque 100 % confirmant la forte sollicitation de l'établissement et le besoin constant d'accompagnement pour le public des MNA.

Toutefois, l'année a été marquée par une baisse globale des aides de droit commun à destination des jeunes, entraînant un report de certaines charges sur l'établissement (mobilité des jeunes, accompagnement juridique, manque de relais dans le droit commun).

Par ailleurs, les jeunes sont orienté·e·s vers le service plus tardivement, à 18 ans ½ en moyenne (contre 17,5 ans en 2024). Parallèlement, la durée moyenne d'accompagnement tend à diminuer. Cela conduit à une intensification du travail éducatif dans un temps plus contraint et moins de possibilités dans le droit commun. Il est à souligner que la part de mineur·e·s accompagné·e·s est désormais minime (4 %) alors même qu'il y a deux ans, au 31 décembre, les mineur·e·s représentaient 25 % de notre effectif.

Enfin, plus de 30 anciens jeunes ont repris contact avec le service, faute d'interlocuteur identifié dans le droit commun, soulignant la persistance des besoins d'accompagnements au-delà de la période d'accompagnement.

2.2. Les chiffres clés, de 2023 à 2025

	2023 (45 places à partir du 1/05)	2024 (45 places)	2025 (45 places)
Nombre de personnes accueillies	60	62	57
Nombre de journées réalisées	14 705	16 099	16 258
Nombre d'ETP dans le service	6.50 ETP	6.50 ETP	6.50 ETP
Nombre de bénévoles	6 bénévoles	5 bénévoles	7 bénévoles
Typologie du public	89 % hommes 11 % femmes	87 % hommes 13 % femmes	88 % hommes 12 % femmes
Tranches d'âges des jeunes accueilli-e-s au 31 décembre (%)	Mineur-e-s : 25 % 18 ans : 27,5 % 19 ans : 22,5 % 20 ans : 25 %	Mineur-e-s : 13 % 18-19 ans : 40 % 19-20 ans : 34 % 20-21 ans : 13 %	Mineur-e-s : 4 % 18-19 ans : 22 % 19-20 ans : 45 % 20-21 ans : 27 %
Admission de mineur-e-s	13 mineur-e-s	9 mineur-e-s	3 mineur-e-s
Age moyen à l'admission	17 ans et 4 mois	17 ans et 8 mois	18 ans et 6 mois
Moyenne d'âge à la sortie	19 ans	20 ans et 4 mois	20 ans et 4 mois
Moyenne durée de prise en charge (pour les jeunes sorti-e-s)	1 an et 8 mois	2 ans	1 an 11 mois
Taux d'occupation	95,03 %	97,75 %	99 %
Nombre de sorties	20	17	13
Nombre d'entrées	23	22	12
Nombre de déménagement	68	55	34

2.3. Les missions du service et le public accueilli

2.3.1. Les missions

- *Accueillir et héberger*

L'accueil est un moment primordial de la prise en charge, car il conditionne la mise en place et la suite de l'accompagnement. C'est une étape clef qu'il faut penser et réussir.

En grande majorité, les nouveaux arrivants proviennent d'autres structures type foyer. L'arrivée à Ti ar Bed représente donc une étape importante dans leur parcours ASE. Les règles de vie changent ainsi que le mode d'accompagnement. Cette transition peut être source d'inquiétudes et nécessite une vigilance particulière lors de l'accueil. L'hébergement est alors à distance de la présence éducative et la disponibilité des professionnel-le-s moindre.

Nous offrons 4 solutions d'hébergements :

- 7 studios de proximité pour les mineur.e.s ou les jeunes vulnérables,
- 14 appartements à Rennes Métropole pour des colocations de 2 à 3 personnes,
- 1 studio en RHJ conventionné.

- *Accompagner*

Le service propose un accompagnement social global en favorisant le passage vers les prestataires de droit commun :

- ✓ Un accompagnement statutaire

Sur l'année 2025, le service a accompagné des jeunes de 15 nationalités différentes. L'accompagnement statutaire comprend notamment la reconstitution d'état civil, souvent complexe et chronophage, la constitution et le suivi des dossiers administratifs ainsi que les démarches ambassades/consulats. Le suivi nécessite une veille régulière des procédures. La réduction de l'activité du SAMNA a eu un impact direct sur l'accompagnement : la veille juridique et la connaissance des différentes démarches reposent désormais sur l'équipe.

- ✓ Un accompagnement à la scolarité ; vers et dans l'emploi

Nous orientons les jeunes soit vers la mission locale pour les jeunes les plus autonomes, soit vers la Chargée d'Insertion Professionnelle (CIP) de l'Asfad pour les jeunes ayant besoin d'un accompagnement de plus grande proximité. La CIP travaille la question de l'orientation professionnelle afin d'accompagner chacun-e dans son insertion de manière spécifique. Les orientations peuvent être diverses : chantier d'Insertion, entreprise adaptée, projet participatif, orientation vers une formation adaptée, lien avec les entreprises du secteur.

- L'activité de la chargée d'insertion professionnelle (interne à l'ASFAD) pour le public accueilli au service

En 2025:	
Nouveaux accompagnements individuels	10
Suite d'accompagnement 2023	2
Total	12

Les fins d'accompagnements ont été majoritairement positifs :	
Formation qualifiante	1
Contrat à durée déterminée (- 6mois)	2
Contrat Durée déterminée (+ 6mois)	2
Contrat à durée indéterminée	1
Fin accompagnement sans insertion à l'issue	1
Total	7

La durée moyenne d'accompagnement par la CIP est de 5 mois.

- ✓ L'intervention des bénévoles

En 2025, ce sont sept bénévoles engagé-e-s dans le soutien scolaire auprès des jeunes, ainsi qu'un temps collectif hebdomadaire dédié au code de la route.

- ✓ Un accompagnement vers et dans le soin, et vers la santé globale

Une infirmière a été en poste de janvier à avril 2025. Suite à son départ, une réflexion collective a été menée avec l'équipe pour faire un bilan du poste santé sur le service depuis sa création et d'arbitrer un choix quant à son remplacement. Fin d'année 2025, la décision a été prise de mobiliser le 20 % santé sur un poste de psychologue clinicien pour 2026, et de former les professionnel-le-s en 2026 à l'approche en promotion de la santé.

- ✓ Un accompagnement vers et dans le logement

Cet accompagnement est un axe central du service. Il vise à proposer un hébergement à chaque jeune dans lequel il se sent bien, à favoriser le maintien dans celui-ci, à soutenir les jeunes dans l'apprentissage liée à l'occupation d'un logement.

En 2025, le service a accompagné une mobilité résidentielle importante :

- 12 aménagements ;
- 13 déménagements ;
- 9 mobilités internes, dont 4 changements d'appartement du diffus vers le diffus, 3 orientations vers du diffus pour des jeunes en proximité, 2 rapatriements en interne, ainsi que la gestion logistique liée à la sortie sans solution de 2 jeunes (stockage des effets personnels).

L'accompagnement comprend un suivi régulier à domicile, avec 5 à 10 visites par semaine pour l'ensemble du service, en complément d'une visite mensuelle par la TISF par appartement afin de soutenir les jeunes dans l'organisation du quotidien.

Ces visites à domicile permettent de travailler l'appropriation du logement, l'entretien et la prévention des difficultés liées à la cohabitation subie.

En 2025, le service a également effectué :

- 2 réhabilitations d'appartement (entretien approfondi, remise en état et aménagement) ;
- 138 demandes d'interventions techniques auprès du service maintenance.
- ✓ Un accompagnement budgétaire et le versement d'une allocation

En 2025, 30 jeunes ont bénéficié du versement d'une allocation à un moment de l'année.

- 9 versements réguliers pour des jeunes scolarisés en voie directe, sans possibilité de rémunération ;
- 8 versements réguliers pour des jeunes sans insertion professionnelle sur une partie significative de l'année ;
- 13 versements ponctuels, principalement pour des jeunes en intérim ou en fin de contrat d'apprentissage, afin de compenser une baisse temporaire de ressources.

Ces aides permettent de maintenir une stabilité financière et ainsi d'éviter les ruptures.

- ✓ Un accompagnement à la mobilité et aux loisirs

Suite à l'arrêt de la gratuité des transports par la ville de Rennes, le service a mis en place un soutien financier afin de garantir la mobilité des jeunes. Ainsi, 50 % des frais de transport sont pris en charge pour les apprentis en complément de la part employeur et la totalité des frais est financée pour les jeunes sans ressource. Cette mesure vise à faciliter l'accès à la formation, à l'emploi et aux démarches du quotidien.

Cet accompagnement est complété par le versement d'une aide au permis de conduire, décision prise suite à l'arrêt de cette aide versée par le Département et compte tenu du fait que les jeunes ne peuvent prétendre à des aides financières extérieures étant pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Pour l'année 2025, c'est une douzaine d'aides au permis qui ont été attribuées, contribuant à renforcer l'autonomie et la mobilité des jeunes.

Le service a également contribué financièrement à la participation qu'une quinzaine de licences sportives (piscine, boxe, salle de sport, karaté), favorisant ainsi la pratique sportive pour les jeunes.

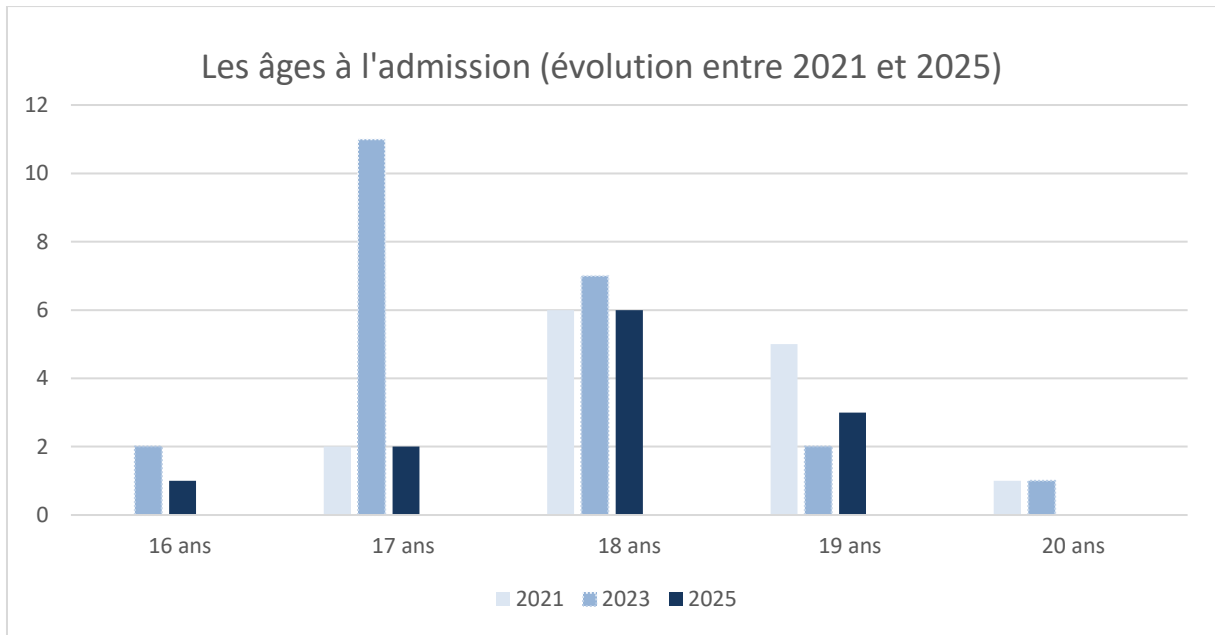
2.3.2. Le public accueilli

Les jeunes sont évalué-e-s « semi-autonomes » ou « autonomes », ce qui signifie qu'ils doivent posséder certains acquis pour pouvoir intégrer notre dispositif (par exemple : insertion professionnelle enclenchée, autonomie domestique et/ou autonomie organisationnelle).

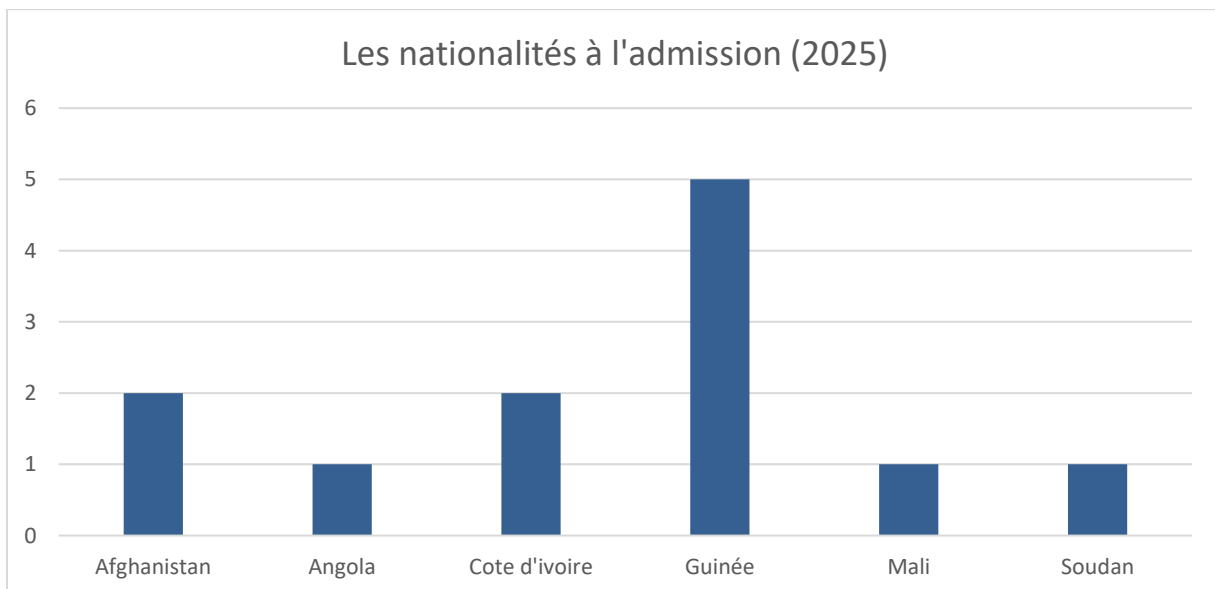
L'autonomie ne se réduit donc pas uniquement à un critère d'âge. Elle englobe également des éléments essentiels tels que la maturité affective et psychologique, la maîtrise de la langue française, la capacité à prendre des décisions de manière indépendante et à se protéger, ainsi que l'aptitude à gérer son quotidien.

- **Les admissions 2025**

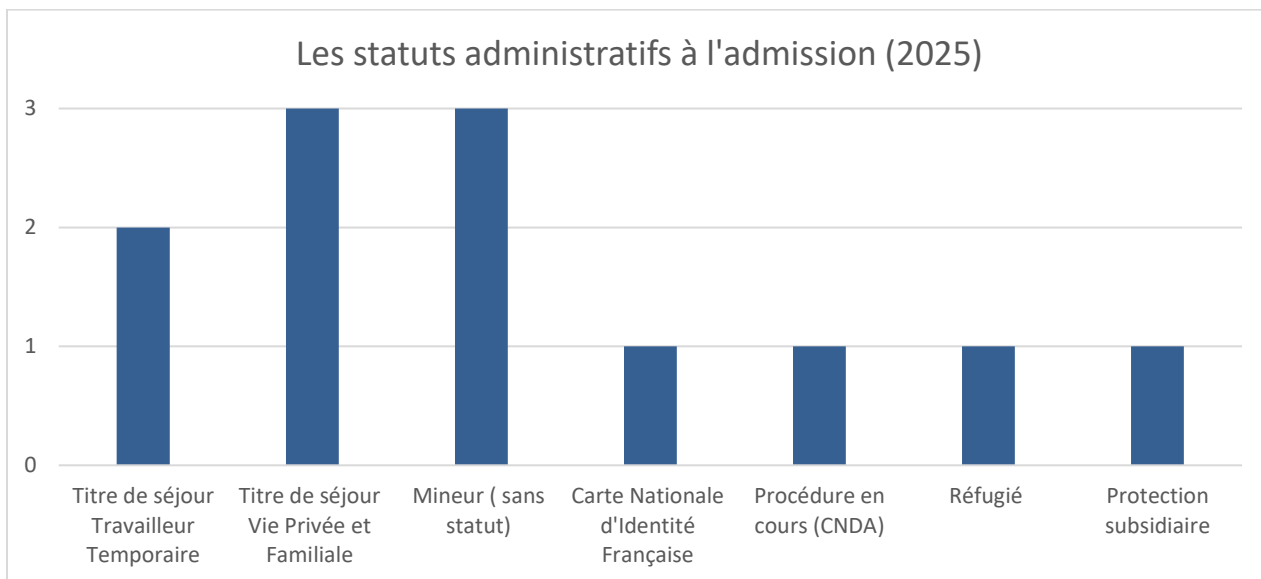
12 admissions ont été réalisées en 2025



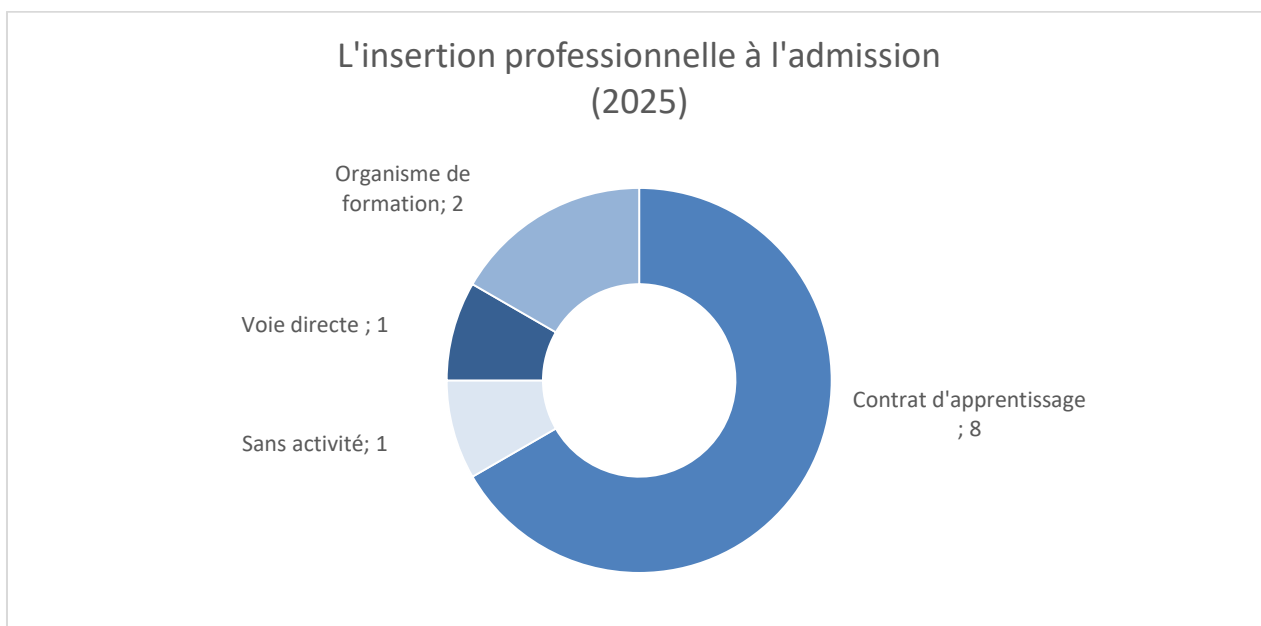
Pour 2025, la part des mineur-e-s à l'admission a significativement baissé. La part des 18 ans reste stable et nous notons une augmentation des plus de 19 ans. Cette évolution importante du public, implique une durée d'accompagnement plus réduite et un délai plus court pour préparer la sortie du dispositif. De plus, les jeunes arrivant tardivement sur le service (c'est-à-dire après 19 ans ½) avaient des profils plus complexes (pas d'insertion professionnelle, lien vers le soin ou le secteur du handicap à réaliser).



La Guinée reste la nationalité la plus représentée sur le service.

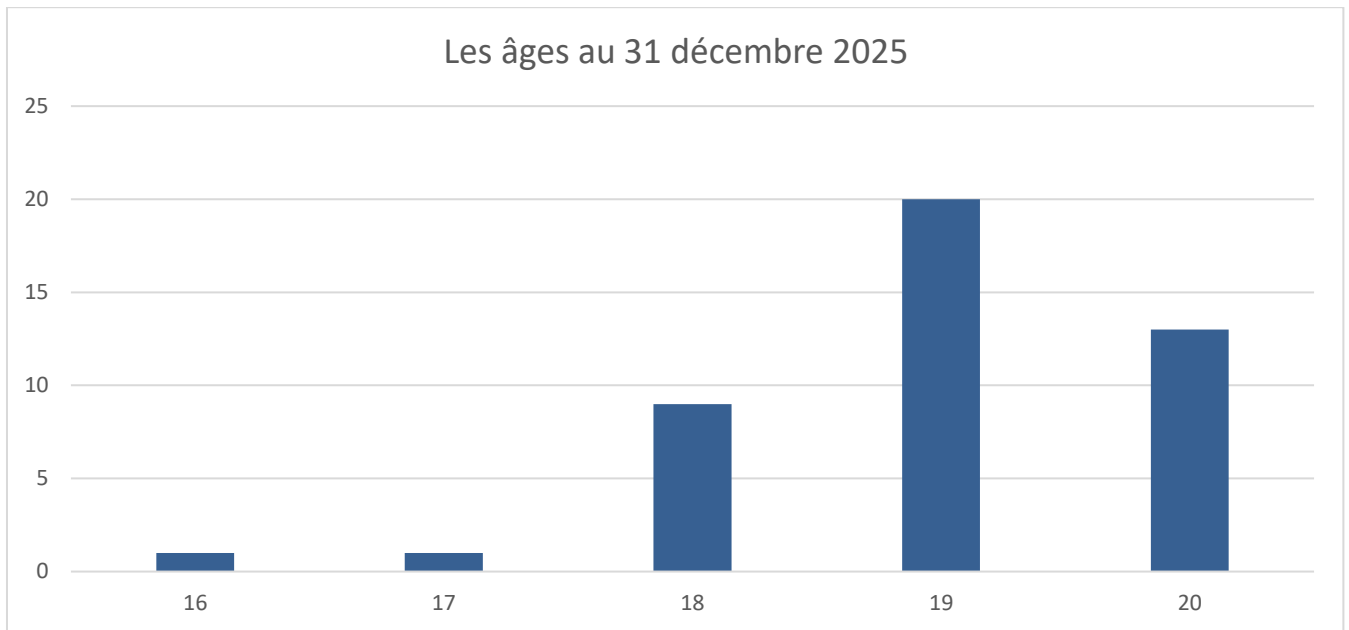


Les données sont globalement similaires à l'année 2024.

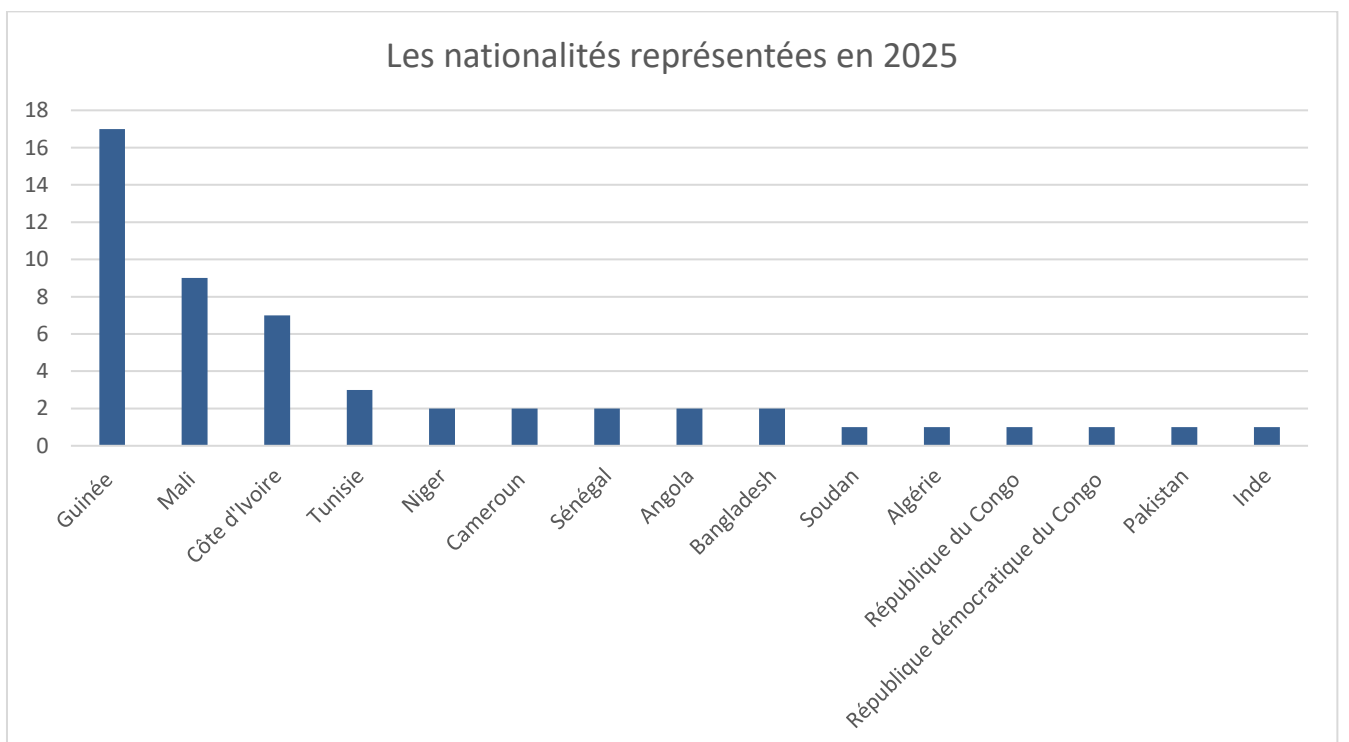


Les données restent relativement stables par rapport à 2024. Nous notons une légère diminution des jeunes scolarisé-e-s en voie direct.

- **Les accompagnements 2025**



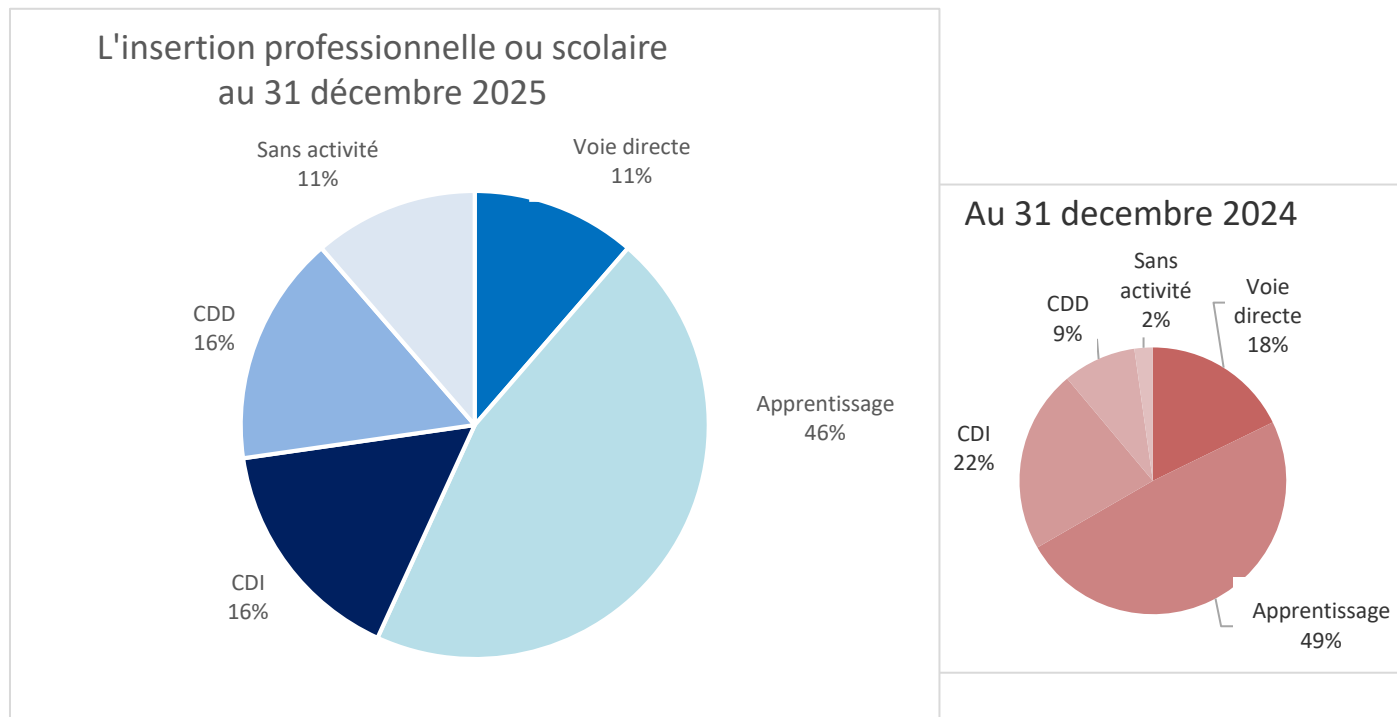
L'âge moyen au 31 décembre 2025 est de 19 ans et 6 mois. La proportion de jeunes âgé-e-s de plus de 20 ans est élevée et de nombreuses sorties sont prévues au début de l'année 2026. Cette situation confirme l'analyse du précédent rapport d'activité, qui soulignait une faible rotation possible en 2025. Cela s'explique par les orientations réalisées en 2023 concernant de très jeunes admis-e-s.



Les nationalités les plus représentées demeurent la Guinée, le Mali et la Côte d'Ivoire.

La diversité des nationalités représentées a un impact direct sur le travail des référents sociaux. Elle implique un travail de recherche et d'adaptation constant, notamment en matière de reconstitution d'état civil, de compréhension des procédures administratives et statutaires propres à chaque pays.

Par ailleurs, la baisse des moyens alloués au SAMNA a eu comme conséquence un report de charge de travail sur le service avec une vigilance accrue afin de sécuriser les parcours, et un impact direct sur les situations individuelles.



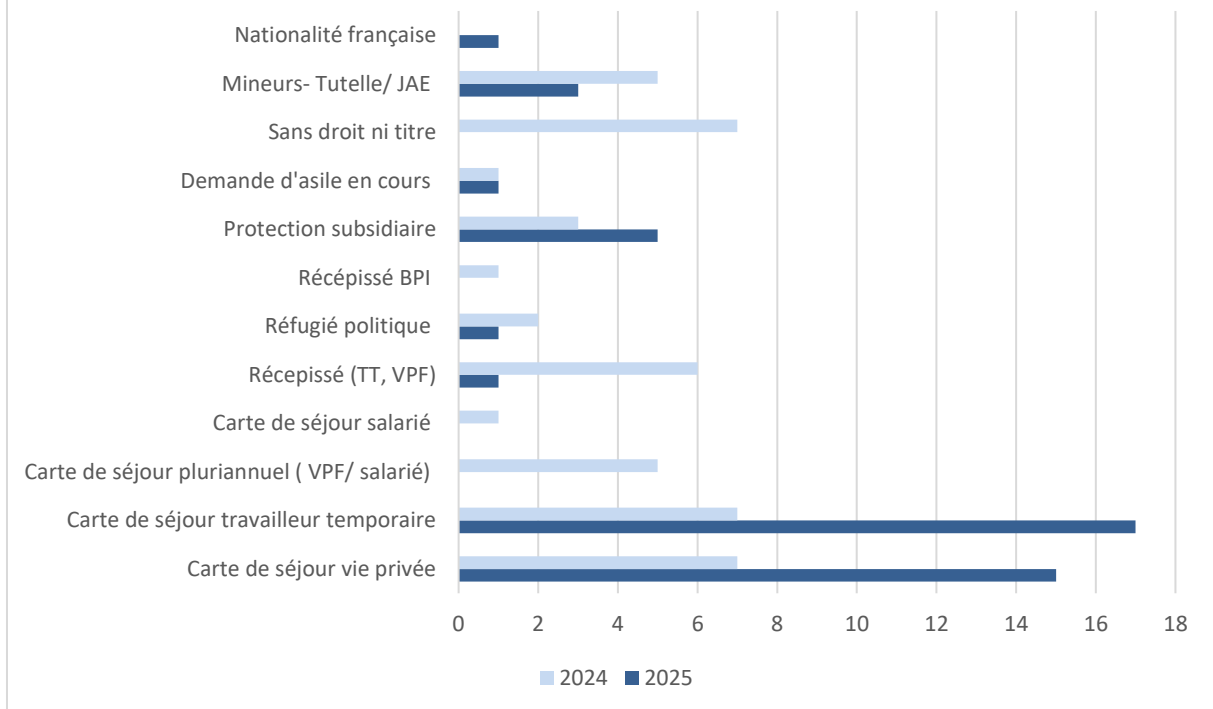
La comparaison des deux graphiques met en évidence une évolution contrastée.

Si l'apprentissage reste la modalité principale d'insertion, elle baisse néanmoins en comparaison à 2024 et il en est de même pour la scolarité en voie directe. Parallèlement, la part des jeunes sans activité augmente significativement passant de 2 % à 11 % en un an. C'est le changement le plus franc en une année.

Concernant l'emploi, la proportion des contrats en CDD augmente (9 % à 16 % en un an), tandis que la part des CDI diminue (22 % à 16 %). Cette évolution marque une précarité dans l'emploi plus marquée.

L'année 2025 montre une fragilisation des parcours : augmentation des situations sans insertion et baisse de l'obtention d'emploi stable.

Les statuts administratifs (31 décembre années 2024 et 2025)



Au 31 décembre, la carte de séjour Travailleur Temporaire devient, pour la première fois, le statut le plus représenté au sein du service devant la carte de séjour Vie Privée et Familiale. Cette évolution s'explique par une arrivée plus tardive sur le territoire (soit après 16 ans). Cette carte est plus contraignante : renouvellement annuel, dépendance directe à l'emploi, démarche plus fréquente, nécessité d'une autorisation de travail, charge financière plus élevée. Ce statut génère une insécurité administrative et professionnelle plus importante.

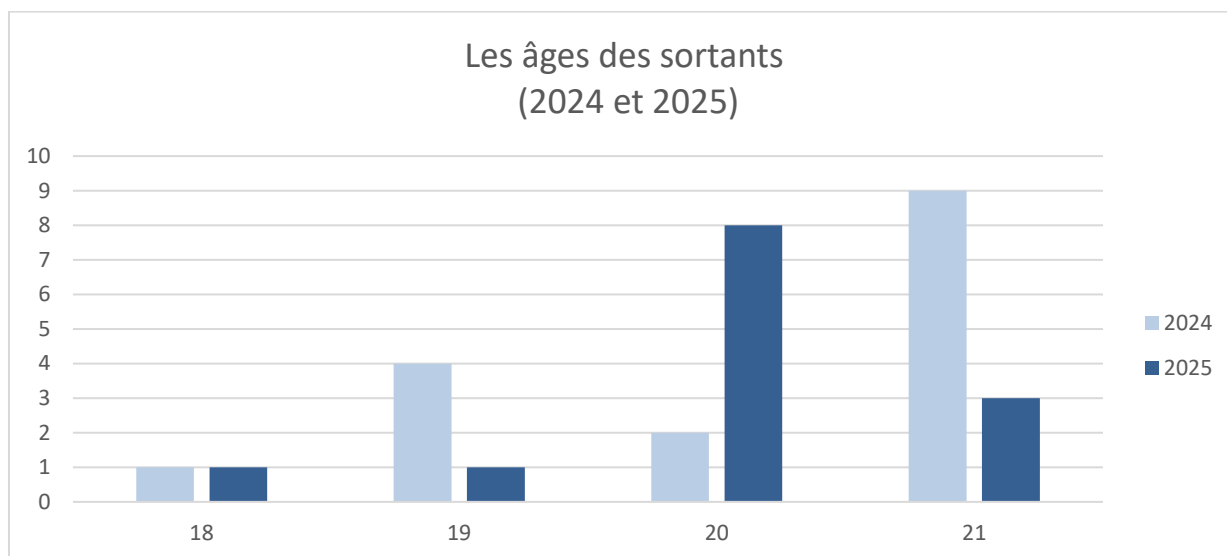
Cette évolution modifie l'accompagnement social : davantage de vigilance sur la stabilité professionnelle, un suivi administratif renforcé et une augmentation de l'accompagnement lié au séjour (allant jusqu'à un soutien aux employeurs).

- **Les sorties 2025**

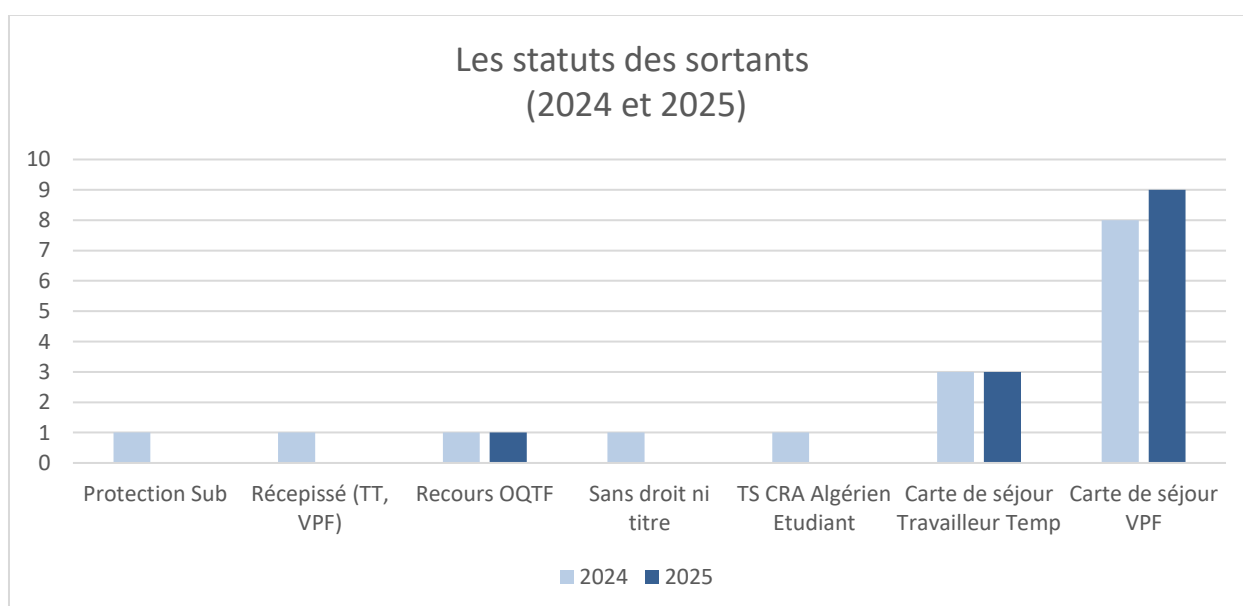
Ti ar Bed a réalisé 13 sorties sur 2025.

Les sorties dites « sèches » (2 jeunes) représentent 15 % des sorties. Ces sorties peuvent être expliquées de la manière suivante :

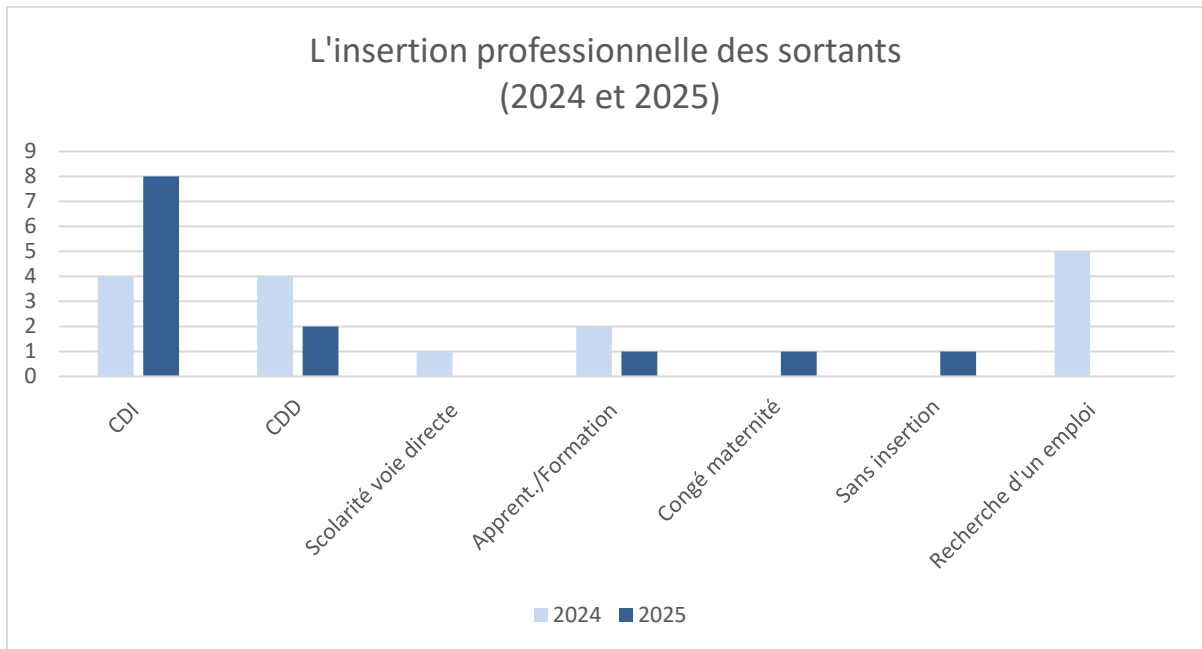
- 1 jeune a fait l'objet d'une sortie sous obligation de quitter le territoire français (OQTF) qui ne lui a pas permis d'obtenir un logement ;
- 1 jeune a vu sa prise en charge se terminer par décision du Département.



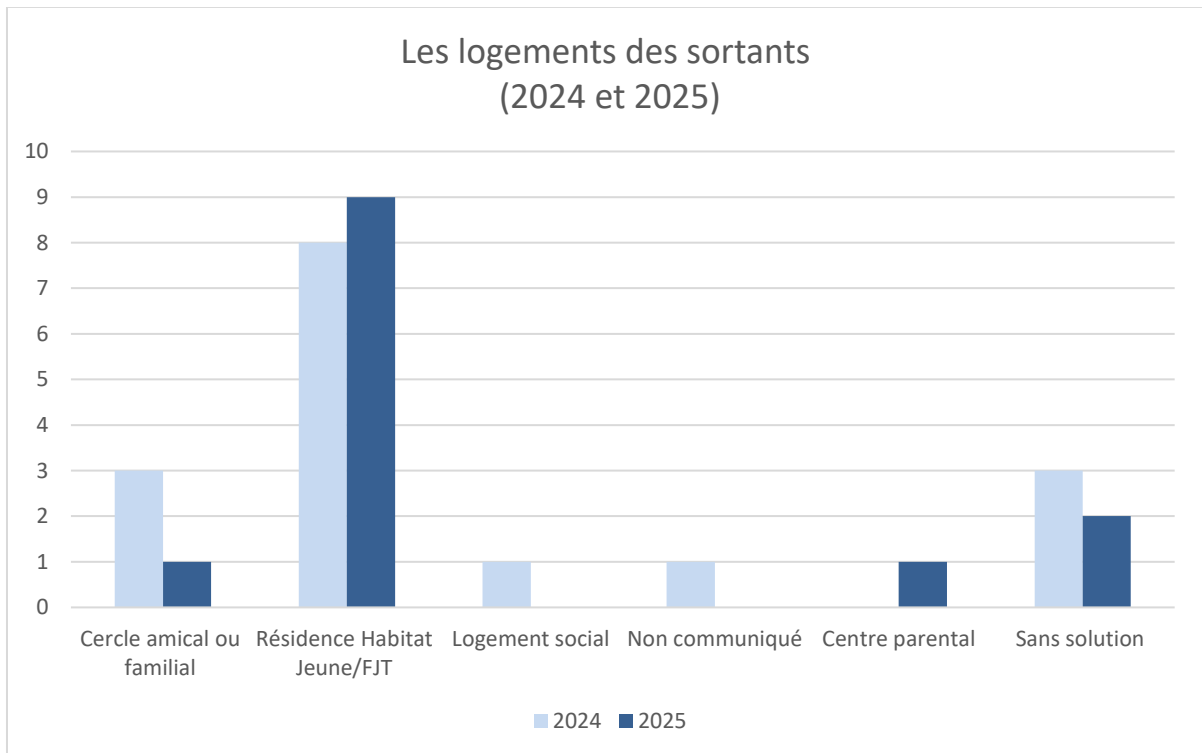
En 2025, les sorties interviennent majoritairement à 20 ans, avec une nette diminution des sorties à 21 ans par rapport à 2024. Les jeunes quittent plus tôt l'établissement, avant les 21 ans, parce qu'ils ont une autonomie suffisante, comme l'indiquent les tableaux ci-dessous.



En 2025, les situations administratives sont majoritairement régularisées au moment de la sortie.



En 2025, l'insertion professionnelle est majoritairement stabilisée à la sortie du dispositif.



En 2025, la majorité des sorties se fait par l'obtention d'un logement en Résidence Habitat Jeune.

2.4. Le bilan des actions menées

2.4.1. L'aménagement de l'étage du service et finalisation des travaux

Des travaux d'aménagements ont été réalisés afin d'améliorer les conditions d'accueil et de travail. Ces travaux ont permis la création d'un espace jeunes comprenant une cuisine collective et un salon, pensé comme un lieu convivial favorisant les actions collectives.

Par ailleurs, l'aménagement définit et intègre des bureaux dédiés aux entretiens individuels afin de garantir la confidentialité des échanges.

2.4.2. Le travail autour de la participation financière au loyer des jeunes

Un travail spécifique a été mené autour de la participation des jeunes au loyer, dans une logique éducative et pensé en fonction des revenus des jeunes. Cette participation constitue une première étape vers l'accès à un logement, sans fragiliser un équilibre financier souvent précaire (de nombreuses charges s'imposent aux jeunes isolé·e·s.).

2.4.3. Une formation « MNA et tension dans l'accompagnement »

Une formation de deux jours intitulée « MNA et tension dans l'accompagnement » a été organisée avec Forum Réfugiés. Ce temps de formation a constitué une véritable pause dans le quotidien, permettant à l'équipe de prendre du recul, de mettre en commun les difficultés rencontrées et de renforcer ses compétences sur des thématiques spécifiques au public accompagné : résilience et traumatisme, addiction et troubles, gestion du budget et rapport à l'argent, racisme, cohabitations et tensions, ... Cette formation a permis de réfléchir collectivement dans l'objectif de renforcer la cohérence et notre qualité d'accompagnement.

2.4.4. Un contrôle du Département

Un contrôle du Département sur une durée de deux jours en mai 2025 a été réalisé. Celui-ci a donné lieu à un retour majoritairement positif sur la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes, soulignant l'implication des professionnel·le·s. Des axes d'amélioration ont été identifiés et font l'objet d'un travail en cours.

2.5. Les points forts de l'année 2025

2.5.1. Des vacances à Pornic



Pour la troisième fois, l'équipe a organisé un séjour de plusieurs jours destinés aux jeunes. Un groupe de 10 jeunes, accompagné de professionnelles de l'équipe, s'est rendu à Pornic pour profiter de la plage, de la mer et des activités ludiques offertes par le littoral. Cette escapade a été un véritable succès, apportant joie et enthousiasme tant aux jeunes qu'aux éducatrices.

2.5.2. Les portes ouvertes du service

Dans le cadre de la journée mondiale des Droits de l'enfant, un après-midi portes ouvertes a été organisé au sein de Ti ar Bed. Cet événement ouvert aux partenaires a permis de faire découvrir notre service et le travail d'accompagnement réalisé au quotidien.

2.5.3. De nombreux diplômés

L'année a été marquée par l'obtention de 16 diplômes par les jeunes accompagné-e-s, illustrant leur engagement dans les parcours de formation. Afin de valoriser ces réussites, la traditionnelle fête des diplômés a été organisée en juillet.

2.6. Les partenariats et réseaux

2.6.1. La mission MNA

La mission MNA est notre interlocuteur privilégié au niveau départemental pour les jeunes de notre établissement. Nous avons un référent unique sur Ti ar Bed qui facilite l'organisation et le lien pour le suivi des jeunes.

2.6.2. Le SAMNA

Le service juridique, porté par Coallia et financé par le Département, offre un conseil spécifique pour la régularisation des jeunes.

2.6.3. We Ker (Mission Locale)

Les jeunes sont accompagné-e-s par la mission locale de leur territoire en fonction de leur projet et de leur autonomie. Le lien peut être fait entre la CIP et le conseiller Mission Locale.

2.6.4. Les partenaires du logement

Les bailleurs sociaux, la Direction de l'Habitat social, les Amitiés sociales, l'Association Saint-Joseph de Preville sont des partenaires logements avec lesquels nous collaborons régulièrement tant pour des attributions de logement pour le service en lui-même que pour l'accès au logement autonome des jeunes.

2.7. Les réflexions en cours, pistes de travail, d'améliorations en 2026

2.7.1. Confirmer le cadre d'action du service (travail à poursuivre)

- Finaliser les procédures internes (procédure sanction, événements indésirables ...);
- Mettre à jour le livret d'accueil (loi 2022.2) et notamment le nouveau règlement de fonctionnement.
- Faire vivre le CVS

2.7.2. Poursuivre la réhabilitation des appartements pour favoriser le bien être des jeunes

Amorcé en 2025, et désormais pour 2026, l'aménagement des appartements va être poursuivi par des apports supplémentaires en mobilier, afin de garantir à chaque jeune un espace de vie toujours plus adapté et fonctionnel.

2.7.3. Accompagner l'accès au logement (travail à poursuivre)

Diversifier les modalités d'hébergement (résidence Habitat Jeune, place de repli, baux glissants...)
Promouvoir la santé globale, tant physique que psychologique (travail à poursuivre)

Développer le partenariat en matière d'accès aux soins physiques et mentaux afin de favoriser le recours au droit commun ;

- Mettre en place des actions de prévention et de réduction des risques (santé mentale, éducation affective et sexuelle, alimentation, addictions, ...)
- Former l'équipe à l'approche en promotion de la santé

2.7.4. Répondre aux attentes à la suite du contrôle départemental dans les délais impartis

Nous avons une liste d'actions à mettre en oeuvre sur une durée allant de 3 mois à 18 mois. Une partie est déjà avancée, et va se poursuivre en 2026.